

Gastronomie d'influence. Albert Frère. "L'autre famille"

L'avant

Belge, [Albert Frère](#) est l'un de ces tycoons capitalistes que seul le 20^{ème} siècle a pu créer. Actionnaire incontournable de plusieurs entreprises du CAC40 dont Total, M6, Suez, mais aussi LVMH dont le dirigeant est Bernard Arnault. [Albert Frère](#) et Nicolas Sarkozy se connaissent depuis les années 80, à l'époque où le [second est maire de Neuilly](#) « *Le magazine Trends-Tendances vient de détailler les liens intimes qui unissent Frère à Sarkozy. Ils remontent à une vingtaine d'années, lorsque le président français était seulement le maire de Neuilly. Celui-ci a déjeuné à plusieurs reprises à Gerpinnes, à côté de Charleroi, où Frère a son domicile et le siège de son holding CNP. Pas étonnant lorsque l'on connaît la manie de l'un de s'entourer de grands patrons, comme celle de l'autre de soigner ses relations avec les hommes politiques. « Nicolas Sarkozy recueille régulièrement les avis d'Albert Frère », relatait déjà Le Monde en 2001* » indique [ce site](#)

L'après.

Avec Nicolas Sarkozy, le baron Frère ne gagne pas qu'une [grande croix de la Légion d'honneur](#) que le président [lui remet en privé](#) en 2008. Tout comme il le fera pour [Paul Desmarais Senior](#) la même année. La grande croix est la plus haute distinction de la république française, attribuée d'office aux présidents de la République et ayant honoré 150 personnes depuis sa création en 1805. Ce n'est pas la première fois qu'un étranger la reçoit, avant lui Hailé Sélassié, Lech Walesa, Vladimir Poutine ou encore Vaclav Havel l'ont reçue.

Il gagne aussi la [fusion entre GDF et Suez](#) dont il est devenu vice-président. Alors même qu'à l'ouverture du capital de l'énergéticien public, le ministre des Finances de l'époque, Nicolas Sarkozy, jurait ses grands dieux que jamais l'entreprise ne serait privatisée. En France et en Belgique, deux plaintes sont déposées par Jean-Marie Kuhn, un actionnaire minoritaire de différentes sociétés d'Albert Frère. « Le 24 décembre 2007, Jean-Marie Kuhn dépose plainte en France contre X et contre Albert Frère pour « prise illégale d'intérêt », « escroquerie » et « abus de confiance ». La plainte est classée sans suite dès le 15 janvier 2008. Une rare célérité », écrit le site d'informations [Eco89](#) à propos de ces plaintes qui concernaient le rachat de participations d'Albert Frère via ses holdings ou les sociétés dont il est l'actionnaire de référence dans Quick et Eiffage par la Caisse des Dépôts et des Consignations, le bras armé financier de l'Etat et qui prend ses décisions majeures directement à l'[Elysée](#)

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xcoalr_affaire-quick-2_news[dailymotion]